

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DEL2022_018 : Comptes administratifs
2021**

Séance du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 14 avril à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 8 avril 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 8 avril 2022.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Marcel DUBOIS, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Geoffroy JEGOU DU LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMÉNAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VÉRET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
*Vincent DAUCHY a donné pouvoir à Nadine BACA
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Gérard LECOQ a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Gérard LEU a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 10 février 2022 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2022

Application agréée E-legalite.com

DEL2022_018 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et suivants ; L.2121-31 et L.2121-14,
- Vu les documents mis à disposition,
- Vu l'avis favorable de la commission finances et mutualisation en date du 4 avril 2022,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Considérant les données suivantes :

Budget annexe zone intercommunale d'activités de Tilly sur Seulles :

Section de fonctionnement :

Total Dépenses	370 123,77 €
Total recettes	416 443,08 €
Résultat 2021	46 319,31 €

Section d'investissement :

Total Dépenses	260 568,08 €
Total recettes	130 457,80 €
Résultat 2021	-130 110,28 €
Résultat reporté	-32 386,12 €
Résultat cumulé	-162 496,40 €

Budget annexe SPANC :

Section de fonctionnement :

Total Dépenses	70,00 €
Total recettes	9 170,00 €
Résultat 2020	9 100,00 €
Résultat reporté	-5 782,54 €
Résultat cumulé	3 317,46 €

Section d'investissement :

Total Dépenses	62 030,00 €
Total recettes	62 030,00 €
Résultat 2020	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €

Budget annexe transport :

Section de fonctionnement :

Total Dépenses	272 798,25 €
Total recettes	272 798,25 €
Résultat	0.00 €

Budget annexe eau potable :

Section de fonctionnement :

Total Dépenses	196 595,86 €
Total recettes	228 318,00 €
Résultat 2020	31 722,14 €
Résultat reporté	758,85 €
Résultat cumulé	32 480,99 €

Section d'investissement :

Total Dépenses	577 708,27 €
Total recettes	581 901,17 €
Résultat 2020	4 192,90 €
Résultat antérieur reporté	261 265,84 €
Résultat cumulé	265 458,74 €
RAR dépenses	37 858,74 €
RAR recettes	0,00 €
Besoin de financement	227 600,00 €

Budget principal :

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement réalisées en 2021	4 341 039 ,84 €
Dépenses d'investissement réalisées en 2021	2 752 511,23 €
I - Résultat de l'exercice 2021	1 588 528,31 €
II - Résultat antérieur reporté	-2 557 217,70 €
III - Résultat de l'exercice Besoin de financement (I+II)	-968 689,39 €
IV - Reste à réaliser en recettes d'investissement au 31/12/2021	1 143 999,00 €
V - Reste à réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2021	585 038,65 €
Besoin de financement (III+IV+V)	-682 729,04 €

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement réalisées en 2021	12 603 674,46 €
Dépenses de fonctionnement réalisées en 2021	11 523 459,61 €
Excédent de fonctionnement 2021	1 080 214,85 €
Excédent antérieur STM	1 802 357,27 €
Excédent cumulé STM	2882 572,12 €
Affectation de résultat (financement des investissements)	-682 729,04 €
Report de fonctionnement et/ou affectation complémentaire	2 199 843,08 €

Monsieur GUESDON est désigné président de séance en l'absence de Monsieur OZENNE. Avant de passer au vote, Monsieur OZENNE quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2021 :
 - CA Budget Annexe Zone d'Activités de Tilly S/Seulles,
 - CA Budget Annexe SPANC
 - CA Budget Annexe Transports
 - CA Budget Annexe Eau Potable
 - CA Budget Principal STM
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN